

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 03/11/2023

VOI.23.00.A02758

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE FLANDRES-DUNKERQUE 1940

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02674 en date du 24/10/2023  
Vu la demande de l'entreprise FCE  
Considérant Que des travaux de grutage rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE FLANDRES-DUNKERQUE 1940 sur la voie au droit du N°10

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02674 du 24/10/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 03/11/2023.

**Article 2 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 3 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 3 NOV. 2023

Pour la Maire,  
Par délégation,

Cédric VOIRIN  
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

Office of the Director  
Department of Chemistry



CHICAGO, ILLINOIS

1954

OFFICE OF THE DIRECTOR

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR  
FROM: [Name]  
SUBJECT: [Subject]

DATE

1. [Text]

2. [Text]

3. [Text]

END

[Text]

[Text]

[Text]